

Révision du  
Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE  
Plan de la commune

5.1

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 28 septembre 2023
- Arrêt du projet le 7 juillet 2025
- Dossier soumis à enquête publique du 20 octobre 2025 au 19 novembre 2025
- Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 29 janvier 2026

ECHELLE :

1/5000

PHASE :

Approbation



480 rue Saint-Barthélemy - 28000 Chartres  
courriel : contact@oya.fr

Vu pour être annexé à la  
délibération du conseil municipal  
du 29 janvier 2026  
approuvant la révision du  
plan local d'urbanisme  
de la commune  
de la Forêt-le-Roi

Le Maire,

LEGENDE

-  Limite de zone
-  **Ua** Zone urbaine bâti ancien
-  **Ub** Zone urbaine bâti récent
-  **Ux** Zone urbaine activités
-  **AU** Zone à urbaniser à dominante habitat
-  **A** Zone agricole
-  **N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
-  **Ne** Zone naturelle équipements publics
-  Éléments bâtis identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'Urbanisme
-  Espaces boisés classés au titre de l'article L113.1 du Code de l'Urbanisme
-  Éléments paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme
-  Mares identifiées au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme
-  Secteur encadré par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
-  Emplacement réservé
-  Zones humides potentielles
-  Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatif)
-  Ligne aérienne électrique 400kV
-  Ligne aérienne électrique 225kV

N° au plan	Affectation	Section - parcelle	Emprise (m²)	Bénéficiaire
1	Aire de stationnement	ZA 306	560m²	Commune
2	Création d'une voie	ZB 363/364/365/398 B 539/594/595	1 400m²	Commune

